Marseille, le 15 Octobre 1811.

Monsieur P.re R.re Roux a Marseille

Nous avons eû l'honneur de vous faire connaître, par notre circulaire du 21 Mai dernier, l'Etablissement que nous avons formé à Spalato, en Illyrie, sous notre Nom social, pour soigner le passage des marchandises du commerce de Chrétienté avec la Turquie.

Placés à la frontière de cet état, nos Gérans ont acquis la certitude qu'il serait avantageux au commerce qu'une seconde Maison fut établie dans le même but à Bosna Serai.

Nous venons vous participer, Monsieur, que nous l'avons décidée. Elle sera gérée par l'un des messieurs Fraissinet, de notre Maison de Spalato, sous la raison de Henry et Jacques Fraissinet et Comp.e; nous en sommes commanditaires et versons à cet effet des fonds suffisans pour lui mériter votre confiance. Nous la réclamons pour elle, ainsi que votre bienveillance.

Nous profitons de cette occasion, pour vous faire connaître que les routes de SPALATO & COSTANIZZA sont également AUTORISÉES, PROTÉGÉES ET FAVORISÉES par le Gouvernement et les Autorités locales. AVANTAGES, RESTRICTIONS, DURÉE de quarantaine, tout est commun pour elles, quoique l'on ait pu ou l'on puisse en dire, nous le garantissons.

Les marchandises font une contumace de
DOUZE jours si l'on demande qu'elle aye lieu en plein air,
VINGT-UN jours si l'on veut qu'elle soit mise en magasin.

La durée est donc au choix des propriétaires, nous vous invitons, Monsieur à prescrire ce que vous préférez.

Agréez l'assurance de la parfaite estime avec laquelle nous avons l'honneur de vous saluer.

Gourgier, Basset & C.e

CHAMBRE DE COMMERCE ARCHIVES DE MARSEILLE

		jours
De Salonique a Bosna Serai		21 a 24
De Bosna Serai a	Spalato	6 a 8
	costanizza	12 a 14
De Spalato / costanizza a Trieste		12 a 14
		10 a 12

Base Circulaires Fiduciae, fiduciae_roux_1290, Source : Archives de la Chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence. Fonds Roux, LIX-375